



Compte rendu de l'assemblée générale du Phare du 3 décembre 2019 à 18h30 à la médiathèque d'Arradon

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier
4. Présentation des pistes pour le logo et le site internet

1. Rapport moral

Présentation de l'association :

Le Phare a pour but de développer la vie associative locale en informant les associations, en les aidant dans leurs démarches et leurs actions et en soutenant les bénévoles. Il s'adresse aux associations arradonnaises, au public et depuis janvier 2017 aux associations de l'agglomération de Vannes pour le service employeur.

Créé sous forme associative, Le Phare est depuis sa création soutenu par la municipalité d'Arradon et ses membres sont des associations. Chaque association adhérente fait partie du conseil d'administration du Phare.

Le Phare propose aux associations adhérentes :

- une aide à la réalisation de tâches administratives
- un service d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative
- un service de communication : édition, reprographie, site internet et réseaux sociaux
- un service employeurs

Les valeurs du Phare :

- Écoute et disponibilité pour répondre aux besoins des associations et accueillir avec bienveillance et convivialité
- Aide et soutien en apportant des conseils aux bénévoles et en permettant aux bénévoles de se sentir moins seuls dans leur prise de décisions
- Vivre ensemble pour soutenir le monde associatif pour créer du lien sociales et favoriser le lien entre les associations

Bureau du Phare en 2018/2019 :

Yann Delafoulhouze : président

Monique Clausner : trésorière

Jean-Louis de Gélis: trésorier adjoint

Membres : Christophe Brabant, Pascal Brégent, Jacques Chapuis, Yvelyne Gargam, Pierre Maugendre, Françoise Moulin (en alternance avec Christophe), Nathalie Niort, Nadine Quester.

Présentation des résultats du questionnaire envoyé aux associations

21 associations adhérentes (sur 35) ont répondu aux questionnaires. Il en ressort :

- une bonne connaissance des services proposés : reprographie, service employeur, conseil aux associations, mise en page de documents et divers ;
- pour les associations qui utilisent peu les services du Phare, les deux raisons principales sont : « je n'ai pas besoin de ce service » et « j'ai une autre solution pour répondre à ce besoin »
- les nouveaux services souhaités par les associations : un calendrier partagé des manifestations et des AG ; la mutualisation de matériel ; meilleure information sur la formation ; centralisation des inscriptions.

Vote du rapport moral : vote à l'unanimité

2. Rapport d'activité 2018/19

Le Phare, association au service des associations d'Arradon répond aux besoins des associations, apporte conseils aux bénévoles tout cela avec bienveillance et convivialité pour favoriser et soutenir le monde associatif. Durant l'année passée, 44 associations ont adhéré, dont 35 associations arradonnaises et 9 associations extérieures.

Associations d'Arradon : Abadas, Aca, Alter Actif, Amicale Les Corallines, Association des loisirs arradonnais, Algues au Rythme, Ardiato, Arradon Familles, Arradon Génétique, Art'Scénic et Vieux Rideaux, ASRR Rosclédan, association des Amis de la chapelle Saint-Martin, association musicale d'Arradon, Asya, Arradon Terre du Monde, Art en Liberté, AUMA- BOULINE, Bridge Club Arradonnais, Clear Up, Club Amitié, Centre nautique d'Arradon, Comité de Jumelage Arradon-Höchenschwand, le Comité des Fêtes du Moustoir, Échiquier de l'ABC, Le Grand Tag, Les Boulinars, Les Fuseaux d'Art-mor, Le Maquettes modèles club Les Musicales d'Arradon, O Plaisir de l'Aiguille, Le Petit Dragon du Golfe Un Temps pour soi, USA Athlétisme, Usa Foot, USA Tennis.

Associations extérieures à la commune : Apem, Clim'actions Bretagne Sud, E2S, La Cité des Arts Vivants, Emglev Bro Gwened, La Marmite, Les Musicales du Golfe, Tal Er Mor, Terhao, ;

Différents services sont proposés aux associations en fonction de l'adhésion prise:

- réalisation de tâches administratives
- accueil et soutien à la vie associative : gestion des inscriptions à la Pédigolfe et repas Semaine du Golfe (Usa foot)
- communication : édition, reprographie, site internet et réseaux sociaux
- un service employeurs : sur l'exercice 509 (478 en 2018) bulletins de paie pour 64 (62) salariés (dont 28 (22) salariés extérieurs). Pour les associations extérieures : seul le service employeur est proposé avec une facturation différentes des associations d'Arradon (coût salaire Paule Abel). Le Phare a dû gérer de trois ruptures conventionnelles et deux fins d'emploi de salariés. Pourtant, on observe une augmentation de l'embauche de salariés. L'action du Phare facilite et consolide l'emploi.

Réalisation d'une partie des actions identifiées dans notre projet associatif :

Cette année nous avons poursuivi la mise en pratique de notre projet associatif. Six axes d'actions avaient été définis et nous présentons ci-dessous l'avancée de notre travail :

Axe 1. Développer l'offre de service :

- Réaliser une enquête auprès des associations : questionnaire envoyé en mai 2019. Aujourd'hui, 21 associations adhérentes ont répondu sur 35.
 - A chaque CA proposer à deux associations de se présenter pour échanger sur leurs besoins : en juin Alter-Actif et Le Grand Tag ; en novembre : le Maquettes, Modèle Club et Un temps pour soi
- Reste à faire : boîte à idées à mettre à disposition au forum et logiciel Steeple (logiciel mis à disposition par la mairie de Séné aux habitants mais investissement trop lourd pour le Phare)

Axe 2. Améliorer la communication du Phare

- Présenter le Phare à chaque AG : document de présentation fait et distribué..
- Etre présent à la soirée d'accueil des nouveaux Arradonnais. Jean-Louis a représenté le Phare l'année dernière et cela a été très apprécié. Cette année, l'accueil a eu lieu le vendredi 6 décembre et Le Phare était présent.
- Améliorer le site internet : en cours ; une graphiste a été trouvée et nous présentons à l'AG une ébauche de site

Reste à faire : créer un kakémono (quand l'identité visuelle sera faite)

Axe 3. Faire connaître le Phare aux adhérents des associations

- Revoir le logo de l'association : en cours, le logo est créé par la même graphiste qui a en charge le site. Nous avons déjà travaillé sur la « base-line » du Phare : avant, sous le logo du Le Phare on pouvait lire « bureau des associations ». Le CA a travaillé sur une nouvelle accroche qui est aujourd'hui : « Le Phare, au service de la

vie associative ». Cette phrase sera reprise dans le logo.

Reste à faire : quand le logo sera prêt, proposer aux associations de le faire figurer sur leurs documents ; faire paraître un article dans Les Nouvelles d'Arradon pour présenter le Phare et son projet associatif

Axe 4. Renforcer le fonctionnement interne

- Faire plus de réunions par an et fixer un calendrier annuel

Reste à faire : favoriser la participation des associations à l'AG du Phare et répartir des fonctions au sein du CA et du bureau.

Axe 5. Proposer les services du Phare aux associations extérieures à la commune

- Adhérer à La Place, service de mutualisation des compétences sur le Pays de Vannes

Reste à faire : connaître la politique de l'Agglo sur le soutien au monde associatif ; rencontrer les élus « vie associative » des communes limitrophes pour une étude des besoins et proposer les services du Phare ; publier un article dans la presse pour faire connaître le service proposé à l'extérieur.

Axe 6. Renforcer notre collaboration avec la mairie

- Etre présent à la soirée d'accueil des nouveaux Arradonnais

Reste à faire : organiser une soirée des bénévoles en collaboration avec la mairie ; mettre en place une réunion annuelle avec la mairie pour présenter le bilan et le plan d'action du Phare.

Nos contacts et actions avec la mairie sont diverses :

La mairie finance le poste salarié à hauteur de 20 heures semaine ; pour mémoire, le montant de la subvention 2019 était de 25 190 euros. La mairie nous met à disposition un bureau. Paule Abel, salariée du Phare, a des contacts quotidiens formels et informels avec Claire Raffa, ce qui facilite le travail avec les associations. Paule Abel prépare la liste des associations pour le forum en collaboration avec le service communication de la mairie.

Il est proposé à l'AG le renouvellement des tarifs (adhésions et fournitures) pour l'année 2020, sans augmentation.

TARIFS 2020 : DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2020

Adhésion simple : 20 euros : utilisation uniquement du service photocopies

Adhésion de base : 70 euros : utilisation du service photocopies + autres services SAUF service employeur

Adhésion supplémentaire service employeur :

- de 1 à 12 bulletins de salaires par an : **115€** (adhésion de base plus + 45 euros)
- de 13 à 59 bulletins de salaires par an : **160€** (adhésion de base plus +90 euros)
- plus de 60 bulletins de salaires par an : **240€** (adhésion de base plus + 170 euros)

Adhésion service employeur associations extérieures à Arradon et faisant partie de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération :

- adhésion de base : 70 euros
- coût mensuel par salarié : 14 euros par salarié

Vote du rapport d'activité : vote à l'unanimité

3. Rapport financier

Compte de résultat et bilan de l'exercice

Dossier : ASSOCIATION LE PHARE

Compte de résultat synthétique

Le 18/11/2019

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2018 au 30/09/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	245	210	Ventes de marchandises	3 527	4 330
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	2 828	1 806
Achats d'approvisionnement	287	197	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	(23)	(12)	Production immobilisée		
Autres charges externes	2 819	3 534	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	373	356	Autres produits	3 146	2 922
Rémunération du personnel	20 349	18 915	Produits financiers	122	161
Charges sociales	8 429	8 826			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges		2			
Charges financières					
TOTAL (I)	32 479	32 029	TOTAL (I)	9 623	9 218
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	24 875	23 815
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	32 479	32 029	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	34 498	33 033
BENEFICE OU PERTE	2 019	1 004			
TOTAL GENERAL	34 498	33 033	TOTAL GENERAL	34 498	33 033

Ciel Compta Evolution (10.0)

PC-LEPHARE

Page : 1/1

Dossier : ASSOCIATION LE PHARE

Bilan synthétique

Le 18/11/2019

BILAN SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2018 au 30/09/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	19 168	18 164
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 019	1 004
Marchandises	165		165	142	Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	21 186	19 168
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	1 994		1 994	1 810	Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	27 959		27 959	25 511	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	230		230	159	Autres	2 864	2 472
TOTAL II	30 348		30 348	27 622	TOTAL III	2 864	2 472
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	6 298	5 983
TOTAL GENERAL (I+II+III)	30 348		30 348	27 622	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	30 348	27 622

Ciel Compta Evolution (10.0)

PCLEPHARE

Page : 1/1

Budget provisionnel :

Budget prévisionnel de 34189 euros en charges et 34290 euros en produits, avec un poste salarié estimé à 28 339 euros pour 22h30. Une subvention de 25 190 euros sera demandée à la municipalité pour le financement du poste de salarié pour 20h00.

Vote du rapport financier : vote à l'unanimité

Date prochaine réunion du premier CA de l'exercice pour élire le bureau et la mise en route des actions 2019/2020 :

mardi 28 janvier à 18h30 (lieu à déterminer)

4. Présentation des pistes pour le logo et le site internet

Yann présente la proposition du site choisie ainsi que le logo. « Arradon » sera ajouté au logo pour mieux situer Le Phare. Le site et logo seront finaliser au 1^{er} trimestre 2020.